



PROTOCOLE SANITAIRE DES STUDIOS

Consignes sanitaires générales :

- Port du masque obligatoire dans les parties communes et dans les studios. A part lors de la pratique d'instruments à vent et du chant.
- Afin d'éviter au mieux les risques de propagation dans l'air, nous limitons à 2 le nombre de micros chants.
- Respect d'une distanciation de deux mètres minimum.
- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée dans les locaux et les studios et à la sortie des studios : lavage des mains obligatoire.
- Signature du protocole sanitaire lors de la première répétition par le ou la responsable du groupe.
- Comme en 2021, nous sommes dans l'obligation de vérifier les passes sanitaires avant chaque répétition. Sachez qu'à compter du 15 janvier 2022, toutes les personnes âgées de 18 ans et plus doivent recevoir une dose de rappel au maximum 7 mois après leur dernière injection ou infection au Covid pour bénéficier d'un passe sanitaire valide (*par exemple, quelqu'un qui a reçu sa 2^e dose le 1^{er} septembre 2021 pourra recevoir la 3^e dose à partir du 1^{er} décembre, et devra forcément faire son rappel avant le 1^{er} avril 2022 pour conserver son passe sanitaire valide*).

Les répétitions :

- Un minimum d'une heure sera affecté à l'aération entre chaque groupe.
- Nous encourageons les musicien.nes et chanteur.euses à venir autant que possible avec leur propre matériel (micros, cymbales et pieds, caisse claire...).
- Les pauses se feront à l'extérieur (escaliers nord et sud), il sera de la responsabilité de chacun.e de respecter les consignes sanitaires.
- Toutes les répétitions qui ne seront pas annulées 48h avant seront facturées.
- Les toilettes restent accessibles avec obligation de se laver les mains en entrant et en sortant.